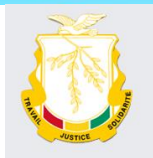


# Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)

République de Guinée



Ministère de l'Énergie

**AGER**  
Agence Guinéenne  
d'Électrification Rurale



**Autorité Concédante:**

**Agence Guinéenne d'Électrification Rurale (AGER)**

## Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)

**Avis N°: 02/AMI/PAAEG/AGER/20  
du 27 Avril 2020**

1. L'objet de cet AMI est de présélectionner les soumissionnaires qui manifestent un intérêt, de développer une proposition plus détaillée pour l'électrification d'une dizaine de localités rurales dans le cadre du projet d'Amélioration de l'Accès à l'Électricité en Guinée (PAAEG). Ce projet est cofinancé par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement dans le cadre d'un partenariat Public/Privé.

2. Pour des raisons de viabilité économique et financière d'une part, et d'attractivité, de facilité d'accès aux populations et d'optimisation des coûts de gestion et d'exploitation par les opérateurs privés, des subventions sont prévues à cet effet.

Le niveau prévu de subvention pour chaque localité serait calculé pour qu'il soit convenable pour assurer une rentabilité acceptable des investissements privés et un tarif accessible aux consommateurs. Ce niveau serait fixé sur la base des plans d'affaires présentés par les opérateurs privés et d'un modèle financier à développer à cet égard.

3. Les localités sont réparties sur un maximum de quatre (4) zones qui seront arrêtées définitivement par l'AGER dans le cadre d'un Appel à Projets. Ces localités seront électrifiées à travers des systèmes hybrides composés de centrales solaires photovoltaïques avec stockage et groupes diesel et de mini-réseaux de distribution d'électricité.

4. La proposition détaillée consiste en la présentation d'un projet d'investissement dans la fourniture des systèmes hybrides complets comprenant: la production et la distribution d'électricité, l'installation, la maintenance, la gestion et l'exploitation d'une manière durable de la totalité de ces systèmes et la vente de l'électricité aux clients finaux dans le cadre de contrats de concessions à signer avec le Gouvernement Guinéen.

5. Seuls les opérateurs privés pré-sélectionnés et constituant la liste restreinte, participeront à ce projet d'électrification rurale d'une manière concurrentielle dans le cadre d'un processus de sélection transparent, équitable et ouvert à travers un Appel à Projets.
6. L'Autorité concédante, l'Agence Guinéenne d'Electrification Rurale (AGER) , invite les candidats intéressés à obtenir les dossiers de l'AMI et présenter leurs dossiers de candidatures en vue de fournir les services décrits plus haut.
7. Les critères d'éligibilités:
  - Le Candidat doit être une personne morale (entreprise, association, coopérative, etc.) de droit public ou privé. Le candidat peut être guinéen ou étranger ;cependant, pour des raisons d'efficacité, les candidats étrangers sont tenus à s'associer avec le(s)candidat(s) guinéens dans le cadre de consortium, ou tout autre type de partenariat;
  - Etre en règle vis-à-vis des services fiscaux;
  - Avoir un chiffre d'affaires moyen d'un minimum d'une année ou plus (2018, 2019,...), qui doit être supérieur ou égal à l'investissement estimé à réaliser par concession.
  - Avoir exploité ou réalisé au moins un (01) mini-réseau à base du solaire PV ou générateur diesel ou hybride ou une autre source d'énergie (hydo-électrique, éolienne).
  - Le candidat doit avoir les capacités financières, techniques et logistiques nécessaires pour développer ce genre de projets
  - Le candidat pré-sélectionné devra se constituer légalement en personne morale de droit guinéenne, s'il ne l'est pas au moment de la soumission de son dossier, afin de respecter la réglementation en vigueur en Guinée.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir directement les documents de référence/ dossier complet de la Manifestation d'Intérêt pendant les heures d'ouverture de l'AGER de 8h:00 à 13h:00 et de 14h:00 à 16h:00(heures locales Conakry) ou à travers le courriel suivant: [agerguinee09@gmail.com](mailto:agerguinee09@gmail.com)
9. Les expressions d'intérêt rédigées en langue française en trois (3) copies dont une (1) originale doivent parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessous indiquée au plus tard **le12/06/2020 et avant 10:h00** et portées la mention "**Expression d'intérêt-Electrification d'une dizaine de localités-Projet PAAEG**" ou par courriel à l' adresse email mentionnée au point 8 ci-dessus. Les expressions d'intérêt qui ne parviendront pas à l'heure et à la date ci-des sus-indiquées seront rejetées et retournées sans être ouvertes aux frais des candidats concernés,

**Adresse:** Villa n°30 Cité des Nations/Commune de Kaloum/République de Guinée

**Téléphone:** +224 620 39 44 86/+ 224 621 26 90 44

**E-Mail:** [agerguinee09@gmail.com](mailto:agerguinee09@gmail.com)

**Personne de contact:** Jacques LOUA